

Mr Nicolas Wyrebski
Avenue de Provence
91940 Les Ulis
Tél +33 1 60 92 35 00

Arrivé: 379472	
MODALITES DE FACTURATION DES ABONNES	
Reçu: 17/07/2024	
Rep : 01/08/2024	
DSTB	

Mairie des Ulis
Mr Clovis Cassan, Maire des Ulis
Rue du Morvan
91940 Les Ulis

Nos Réf. : NW/ED/24.10.07
Réf : PDS/SK/378645
Objet : Modalités de facturation des abonnés

Les Ulis, le 10 juillet 2024

Monsieur le Maire,

Nous avons accusé réception le 1^{er} Juillet 2024, de votre courrier concernant les modalités de facturation des abonnés.

Historiquement, les relevés étaient réalisés autour du 20 de chaque mois et un décompte au 31 décembre venait clore l'exercice comptable. Ce mode de fonctionnement est toujours courant de nos jours sur l'ensemble de nos contrats.

A l'occasion de la réunion du comité des abonnés du réseau de chauffage urbain, vous nous avez fait part de votre souhait, de faire bénéficier à l'ensemble des abonnés et de leurs représentants d'un mode de facturation dans les contours du mois civil du 1^{er} au 31 de chaque mois.

Après concertation des services concernés, nous vous confirmons la possibilité technique de mettre en place cette mesure.

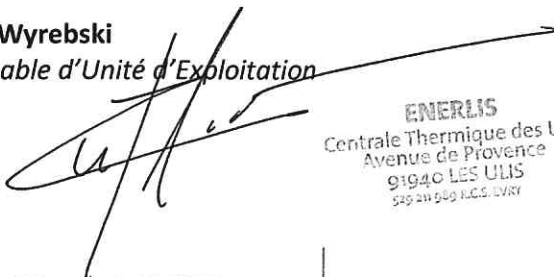
Néanmoins, l'adoption de ces nouvelles modalités nécessite une modification importante de nos systèmes de gestions des données et de modélisation de nos outils de facturations.

Nous nous engageons donc à mettre en application la facturation du 1^{er} au 31 de chaque mois à partir du mois de Janvier 2025.

Nous restons à votre disposition, pour d'éventuel complément d'information.

Recevez, Monsieur le maire, nos salutations les plus sincères.

Nicolas Wyrebski
Responsable d'Unité d'Exploitation



ENERLIS
Centrale Thermique des Ulis
Avenue de Provence
91940 LES ULIS
529 211 989 RCS Evry